



académie
Aix-Marseille



Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Division des Etablissements d'Enseignement Privés

DEEP/18-771-388 du 12/03/2018

**CALENDRIER DES OPERATIONS RELATIVES A LA NOMINATION DES MAITRES DANS LES
ETABLISSEMENTS PRIVES DU SECOND DEGRE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC
L'ETAT DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2018**

Référence : Note de service DAF D1 n° 2018-028

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs des établissements d'enseignement privés du second degré

Dossier suivi par : Mme TACCOEN - Tel : 04 42 95 29 05

En complément du bulletin académique [n°767 du 29/01/2018](#)

Vous trouverez ci-après l'arrêté fixant le calendrier des opérations relatives à la nomination des maîtres dans les établissements privés du second degré sous contrat d'association avec l'Etat de l'académie d'Aix-Marseille pour la rentrée scolaire 2018.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

**LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR,
RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE,
CHANCELIER DES UNIVERSITES**

Vu l'article L.442-1 du Code de l'éducation,
Vu l'article 8-1 du décret n° 85-727 du 12 juillet 1985,

ARRETE

ARTICLE PREMIER

Le calendrier des diverses opérations relatives à la nomination des maîtres pour la rentrée scolaire 2018 dans les établissements privés sous contrat de l'académie d'Aix-Marseille est le suivant :

Du vendredi 16 février (soir) au dimanche 25 février 2018 inclus

Campagnes TRM
Etablissement des listes de pertes d'heures et de pertes de contrat
Demandes d'agrégats et de profilage

Du lundi 26 février au vendredi 16 mars 2018 inclus

Vérification des propositions des chefs d'établissement par les gestionnaires de la DEEP
Recensement des postes vacants
Recensement des pertes d'heures et pertes de contrats
Saisie des agrégats. Recensement des demandes de profilages

Du samedi 17 mars au lundi 19 mars 2018 inclus

Saisie des supports susceptibles d'être vacants par les chefs d'établissement

Le mardi 20 mars 2018

Groupe de Travail CCMA

Examen des pertes d'heures et pertes de contrats
Examen des demandes de profilages et d'agrégats
Désagrégations des postes susceptibles d'être vacants et saisie des profils par la DEEP

Du mercredi 21 mars au jeudi 22 mars 2018 inclus

Vérification par les chefs d'établissement de la publication des postes déclarés vacants et susceptibles
Préparation par la DEEP de la publication des emplois vacants

Le lundi 26 mars 2018 (soir)

Publication des emplois vacants par la DEEP

Du lundi 26 mars au mardi 03 avril 2018 inclus

Saisie de leurs vœux par les candidats

Du mercredi 04 avril au dimanche 08 avril 2018 inclus

Préparation par la DEEP des documents pour la CAE

A partir du lundi 09 avril 2018

Envoi par mél, par la DEEP, de l'accusé de réception confirmant leurs vœux aux candidats

Du lundi 09 avril au mardi 15 mai 2018 inclus

Saisie par les chefs d'établissement des avis et rangs de classement des candidats

Du mercredi 16 mai au mercredi 30 mai 2018

Préparation par la DEEP des documents de la CCMA

Les jeudi 31 mai et vendredi 01 juin 2018

Groupe de Travail CCMA

Le vendredi 08 juin 2018
Réunion CCMA siégeant en formation spéciale

A partir du jeudi 14 juin 2018

Notifications par mél de la DEEP aux chefs d'établissement, des personnels nommés suite à la consultation de la CCMA. Ils disposent de 15 jours pour accepter ou refuser les propositions

Le mardi 03 juillet 2018

CCMA spéciale : suite du mouvement et information sur les prévisions d'affectation des concours 2018

Le lundi 09 juillet 2018

Publication des résultats du mouvement sur l'application

Le mardi 10 juillet 2018

Remontée à la CNA :

- des postes vacants
- des maîtres en perte d'heures ou de contrat,
- des lauréats 2017 (CAFEP – CAER – CDI) qui n'ont pu obtenir de nomination au mouvement académique.
- des lauréats concours 2018 (CAER - concours et examens professionnalisés) qui n'auront pu être affectés dans l'académie faute de services vacants dans leur discipline

Le vendredi 13 juillet 2018

CNA : examen des situations des maîtres sus-cités

Le mardi 17 juillet 2018

Notifications par courrier électronique par la DEEP de la liste les maîtres affectés dans l'académie par la CNA, aux chefs d'établissement disposant de postes vacants.

Envoi par la DEEP aux maîtres affectés dans l'académie par la CNA, des postes vacants dans leur discipline.

Le jeudi 13 septembre 2018

CCMA spéciale : Information sur les propositions d'affectation de la CNA - information sur l'affectation des concours 2018, des BOE 2018 et des maîtres délégués en CDI. Bilan de la campagne.

ARTICLE 2

Monsieur le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 09 février 2018


Bernard BEIGNIER